

RÉSOLUTIONS DE CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JUILLET 2018

Date de convocation : 18 juillet 2018

Présents : Françoise CHARLES, Anne-Marie THEVENET, Geneviève DELORME, Francis LEMAIRE, Yannick TROTIGNON, Sylvie MARTINEAU, Jean-Claude BODIN, Philippe OUDIN,

Absents excusés : Véronique LEMOINE, Jean-Philippe BRAULT, Ludovic MIDOIR, Vincent GOUMIN, Jean-Marc POMME

Jean-Philippe BRAULT a donné pouvoir à Mme CHARLES

Ludovic MIDOIR a donné pouvoir à M. TROTIGNON

Création de deux postes d'agent de maîtrise principal

Suite à l'avis favorable de la commission administrative paritaire du centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale de Loir et Cher (organisme de tutelle pour la gestion des carrières des agents) pour l'avancement au grade d'agent de maîtrise principal pour deux agents, il y a lieu de créer ces deux postes.

Le conseil municipal décide la création de deux postes d'agents de maîtrise principal.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Suppression de deux postes d'agent de maîtrise

Suite à la création des deux postes d'agent de maîtrise principal, afin de mettre le tableau des effectifs à jour, il y a lieu de supprimer ces deux postes.

Le conseil municipal décide la suppression de deux postes d'agent de maîtrise

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Ouverture de crédits

Afin de répondre à la demande de M. VIGUIÉ pour régulariser les amortissements d'une subvention perçue en 2017, il y a lieu de prévoir une ouverture de crédits comme suit : article 13918 et article 777 pour un montant de 5.248 €.

Le conseil municipal approuve les ouvertures de crédits ci-dessus.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Vote du compte de gestion 2017 et compte administratif 2017 du CCAS

Pour faire suite à la dissolution du CCAS de CHEMERY au 31 décembre 2017 il y a lieu de procéder au vote du compte administratif et au compte de gestion 2017

Le compte administratif présente un solde positif de 5.484,12€ somme qui sera basculée sur le budget principal de la commune.

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2017 et le compte de gestion 2017 du CCAS.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Rénovation et création de vitraux à l'église

Madame le Maire expose le projet.

Après étude des différentes propositions le conseil municipal retient la proposition de Madame Magali MOULIN de VALENCAÏ.

Il est décidé de faire chiffrer les deux vitraux sur la façade.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 10

Questions diverses

- Projecteur au sol de l'église qui ne fonctionne plus

Montant du devis : 729 € TTC

Décision : le faire réparer

- Installation d'un concentrateur sur le bâtiment communal : GRDF demande l'autorisation d'installer un concentrateur sur le bâtiment communal pour la relève des compteurs de gaz (gazpar).